

JUSTICE

Pour le droit à un procès équitable



عدالة
من أجل الحق في محاكمة عادلة

Communiqué

L'Association ADALA pour le droit à un procès équitable a reçu avec regret la décision du Conseil supérieur de la magistrature de révoquer définitivement Me Mohamed EL HAINI, magistrat et membre du Bureau exécutif de l'Association, suite à la plainte adressée au ministre de la Justice et des libertés par trois groupes parlementaires.

À cet égard, l'Association ADALA rappelle l'observation de la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats, émise en janvier 2007, soulignant que **"Parmi les aspects particulièrement sensibles, il y a la liberté d'expression au sujet des questions en rapport avec les activités professionnelles de ceux qui exercent leurs fonctions dans le système judiciaire. Souvent, les autorités gouvernementales redoutent les magistrats qui expriment leurs opinions sur des affaires dans lesquelles ils assument un rôle, telles que les violations des droits humains, et cela est assez courant, notamment dans les pays où il n'existe pas de lois susceptibles de renforcer les principes internationaux en la matière"**.

En outre, Adala se réfère à la recommandation émanant de la même rapporteuse en mars 2009, mettant l'accent sur **"l'importance de la participation des magistrats aux débats qui concernent leurs fonctions et leur position, ainsi que dans les débats juridiques généraux. De même, les magistrats doivent préserver la prestance de leur statut, au même titre que l'intégrité et l'indépendance de la justice, conformément aux Principes fondamentaux et aux Principes de Bangalore"**. Adala s'inspire également à ce sujet de la recommandation explicite de la Rapporteuse concernant la nécessité pour les États de garantir la liberté d'opinion, d'expression et d'association, de manière efficace, en droit comme en pratique.

Rappelant le référentiel international, l'Association Adala considère que:

- ✓ La décision de révoquer le magistrat Mohamed El Haini, et avant lui d'autres magistrats, perturbe le processus d'établissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, menace les magistrats intègres quant à leur sécurité constitutionnelle et professionnelle, et porte atteinte aux dispositions de l'article 111 de la Constitution qui attribue aux magistrats le droit d'exprimer leurs opinions en toute liberté;
- ✓ Le procès disciplinaire du magistrat Mohamed El Haini a revêtu un caractère politique, dans l'intention de porter atteinte à l'indépendance des magistrats, les intimider et porter le coup de grâce à leur droit de s'exprimer;
- ✓ La décision de la révocation et le déroulement même du procès disciplinaire du magistrat Mohamed El Haini constituent un présage inquiétant de la persistance des lignes rouges, façonnées selon les désirs des lobbies de la corruption et leurs valets.

L'Association Adala souligne que:

- ✓ Contrairement aux allégations non fondées, selon lesquelles le magistrat Mohamed El Haini aurait porté atteinte au devoir de réserve, l'Association estime que toutes les opinions qu'il a exprimées dans ses études, articles et conférences étaient conformes aux normes internationales et à l'esprit de la Constitution. Ses opinions ont contribué, de manière

constructive, à l'enrichissement du débat scientifique, juridique, et des droits humains, sur les garanties de l'indépendance du pouvoir judiciaire, les garanties d'accès à la justice, et la protection judiciaire des droits et des libertés;

- ✓ C'est au nom du devoir de réserve que le magistrat Mohamed El Haini a été malheureusement révoqué et que d'autres magistrats, avant lui, ont fait l'objet de révocation, au mépris de leur droit d'expression qui a été bafoué. Ce devoir de réserve est défini par les normes internationales comme étant le fait "**de s'abstenir d'aborder les décisions et les jugements judiciaires d'une manière qui porte atteinte à leurs crédibilité du point de vue de la réalisation de la justice, d'exprimer des opinions et des positions sur des affaires en cours de jugement, de divulguer le secret professionnel, et également l'abstention par le magistrat de toute manifestation d'opinion susceptible de faire douter les justiciables quant à son impartialité et intégrité**";
- ✓ Le procès du magistrat Mohamed El Haini a eu lieu en l'absence d'investigation et de conditions minima d'un procès équitable. Cela confirme, encore une fois, l'énormité des déficiences qui entachent les procès disciplinaires, l'absence de la sécurité judiciaire pour un magistrat, voire des magistrats sur lesquels nous comptons pour réaliser et assurer cette sécurité aux citoyennes et aux citoyens.
- *Adala* exprime sa solidarité avec Me Mohamed El Haini et tous les autres magistrats. Elle met en garde contre sa transformation en bouc émissaire pour les autres magistrats, dans le but de les empêcher d'exprimer leurs opinions et positions à propos des lois et des politiques pénales publiques, alors qu'il s'agit d'un droit qui est le leur et qui n'a aucun rapport avec les positions politiques partisans bornées;
- L'Association estime que la révocation de Me El Haini constituera un précédent qui servira à combattre les magistrats qui expriment leurs avis au Maroc, ce qui est contraire à la nouvelle Constitution et à la volonté politique exprimée depuis le discours du 9 mars 2011;
- *Adala* exhorte les composantes du mouvement de défense des droits humains et les associations professionnelles à faire preuve de sang froid, et à poursuivre le renforcement de l'action militante et du plaidoyer auprès de toutes les parties concernées aux niveaux national et international.

Notre Association rend un fort hommage à la résistance courageuse de Me Mohamed El Haini, et exprime sa fierté de la noblesse de son sens moral, et sa pensée victorieuse sur la misère et l'imprévoyance de ses adversaires.

Pour le Bureau Exécutif

Imm N°46, Appt N°8, 3ème étage
Avenue Fal oueld oumeir Agdal- Rabat
Tél: +212(0) 5 37 68 09 39
Tél / Fax: +212 (0) 5 37 77 33 46
E-mail: adalajust2005@gmail.com
Site web: www.justicemaroc.org

عمارة 46، الشقة رقم 8 الطابق الثالث
شارع فال ولد عمير أكدال- الرباط
+212.37.77.33.46.5 الهاتف/ الفاكس:

البريد الإلكتروني: adalajust2005@gmail.com
الموقع الإلكتروني: www.justicemaroc.org